Irlande : un quinquagénaire force sa belle-fille à regarder pendant qu'il viole très violemment sa mère, la juge déclare atténuer la peine car il est étranger et parle mal l'anglais

24/10/2024 à 21h12



Un homme qui avait forcé sa belle-fille à regarder pendant qu'il violait sa mère a été condamné à 10 ans et demi de prison.

Cet homme de 54 ans a été condamné au début de l'année par la Cour pénale centrale pour des infractions telles que agression sexuelle, exploitation sexuelle d'un enfant, viol oral, et agression causant des dommages et les menaces de mort à l'encontre de sa belle-fille.

Il a également été reconnu coupable d'infractions à l'encontre de sa femme, notamment de viol, de viol oral, d'agression causant des dommages, d'agression causant des dommages graves et de menaces. Tous les délits ont eu lieu au domicile familial, dans le comté de Tipperary.

L’homme ne peut être nommé afin de protéger l’anonymat de ses victimes. Le tribunal a appris qu’il n’avait pas accepté les verdicts du jury.

En imposant la peine jeudi, la juge Siobhan Lankford a déclaré que le fait que les incidents aient eu lieu au domicile des victimes constituait une circonstance aggravante et qu’elles avaient « peur de parler de ces événements à qui que ce soit ».

La juge a déclaré que le fait de forcer la belle-fille à regarder le viol de sa mère, les menaces de violence et l’utilisation d’une hache lors d’un incident constituaient également des circonstances aggravantes.

Elle a ajouté que les circonstances atténuantes comprenaient les antécédents professionnels de l’homme et **le fait qu’il s’agisse d’un ressortissant étranger dont l’anglais est limité**.

La juge a imposé une peine globale de 12 ans, les deux dernières années étant assorties d’un sursis assorti de conditions strictes, après avoir pris en compte les circonstances atténuantes.

Elle a ordonné à l’homme de n’avoir aucun contact avec l’une ou l’autre des victimes à vie, à moins qu’elles n’en fassent la demande. Il devra également se placer sous la surveillance du service de probation après sa libération

Irish Examiner